

LE GENERAL KHEREDDINE, PREMIER OCCIDENTALISTE TUNISIEN

CHENOUI Moncef. - Aqam al Masâlik fi ma'rifat ahwâl el Mamâlik (la plus sûre direction pour la connaissance des états); 1ère édition intégrale de la relation de voyage. - Tunis : Beït al Hikma, 1990. - 2 vol. - 500 p. + 750 p. - (Série : Histoire des Textes, Historiographie, 20).

Il est communément admis que le XIX^e siècle a été pour le monde arabo-musulman placé, dans sa quasi-totalité, sous la suzeraineté toute nominale de l'Empire ottoman, le siècle de la Renaissance «*nahdha*»; affronté à la pénétration économique et culturelle de l'Europe expansionniste et capitaliste, ce monde a manifesté, depuis l'expédition de Bonaparte en Egypte en 1798, et un peu plus tard, la prise d'Alger en 1830, un souci de plus en plus accru d'information sur l'Europe : trois auteurs arabes, deux Moyen-Orientaux et un Tunisien ont renouvelé un genre très ancien, datant du VII^e/XIII^e siècle, lui-même issu de la science géographique arabe : il s'agit du genre «*rihla*» (relation de voyage) consacré initialement à la relation de voyage d'Andalous musulmans et de Maghrébins à destination de La Mecque, en vue d'accomplir le pèlerinage et axé, à partir du XIX^e siècle, sur la description de l'Europe, objet de crainte et de fascination, tout à la fois, de la part de pays conscients de la montée des périls, en provenance du «*continent des Infidèles*». Changement de cap, et, partant, changement de champ d'investigation. L'Egyptien Rifa'a at-Tahtawi (1801-1873) a été le pionnier de ce genre renouvelé, avec sa relation de voyage à Paris publiée au Caire en 1834 et où prédominent les préoccupations littéraires. Il eut deux continuateurs, le syro-libanais Ahmad Faris as-Sidiyaq (1804-1887), féru de notations ethnographiques et auteur d'une triple relation de voyage consacrée à Malte, la France et l'Angleterre, publiée à Tunis en 1863 et le Tunisien, le Général Khéreddine (1822-1890) auteur de **Aqam-al-Masâlik fi ma'rifat ahwâh al Mamâlik** (La plus sûre direction pour connaître l'état des nations) publiée à Tunis en 1868. Depuis, le genre de la «*rihla*» en Europe a fleuri, en Orient et au Maghreb et ne fut éclipsé, au début du XX^e siècle que par les nouveaux genres journalistiques.

Nous vous proposons de mettre en lumière l'apport du Tunisien Khéreddine dans son importante relation de voyage qui se distingue des deux précédentes, par la prééminence des questions politiques, en matières de changement et réformisme et par l'esquisse des fondements de ce qu'on pourrait appeler «*l'occidentalisme*», science qui aurait dû et pu prospérer et se développer, parallèlement à l'orientalisme né quelques siècles plus tôt en Europe (1). Au préalable, nous présenterons très brièvement l'auteur, en rapport avec la situation de crise que connut la Régence de Tunis, frappée d'ankylose depuis le XVII^e siècle et qui, sous les effets conjugués de l'absolutisme beylical et de la pénétration économique européenne est passé de la «*protection*» des puissances étrangères au «*protectorat*» français.

Khéreddine

Mamelouk (esclave affranchi) ramené en Tunisie à l'âge de 17 ans, en 1839, Khéreddine fut élevé par le Bey Ahmed (1839-1855) au Palais du Bardo et ne manqua pas, compte-tenu de ses qualités intellectuelles supérieures, de gravir très vite les échelons de la hiérarchie du pouvoir. En 1846, il accompagna, en qualité d'aide de camp, le bey en France : c'était son premier contact avec l'Europe; de 1853 à 1856, il y effectua un long séjour, cette fois à Paris, le Bey l'ayant chargé de défendre les intérêts du gouvernement tunisien dans un procès engagé contre un ministre prévaricateur réfugié à Paris. Promu en 1853 Général de Division et nommé en 1857 Ministre de la Marine, Khéreddine rentra à Tunis où il fut, à côté de ses nouvelles charges, le cerveau de l'équipe de dirigeants et de réformistes partisans du changement et qui, sous la pression des puissances européennes représentées à Tunis, poussèrent les Beys à proclamer, coup sur coup, en 1857 et en 1861, le **Pacte Fondamental** (sorte de déclaration des Droits de l'homme) et la **Constitution** et à désigner le Conseil Suprême (sorte de Parlement). Khéreddine ne tarda pas à déchanter, devant le blocage de l'Etat et l'hostilité du Bey Sadok (1859-1883) aux Réformes. Bien que désigné Président du Conseil Suprême, il dut, en décembre 1862, démissionner de toutes ses fonctions, à la suite d'un désaccord avec Mustapha Khaznadar, (mamelouk comme lui) le puissant Premier Ministre de trois beys successifs, de 1837 à 1873, au sujet d'un emprunt inconsidéré à l'étranger, à des taux usuraires exorbitants. Khéreddine vécut de 1863 à 1869 dans une semi-disgrâce, car son mariage tout récent avec la fille de Khaznadar lui permit de garder des relations avec les hautes instances du pouvoir. Ce fut ainsi qu'il fut envoyé en mission officielle en Europe, auprès d'une vingtaine d'Etats européens pour remettre à leurs chefs, au nom du Bey, des décorations et des lettres de remerciements, suite à celles reçues par le Bey, à l'occasion de la promulgation du Pacte Fondamental et de la Constitution. Ces missions avaient un objectif secret, du moins auprès de certaines puissances, dont la France : c'était la requête du Bey demandant la suppression des tribunaux consulaires. En dehors de ces missions et de quelques apparitions au Conseil privé du Bey, Khéreddine consacra sa retraite à la méditation sur le sort de la Régence et à la rédaction, avec le concours d'un cercle très restreint de savants, de sa fameuse relation de voyage : **Aqam al-Masâlik**.

La révolte paysanne qui éclata en 1864 et dura tout le temps de la retraite de Khéreddine jusqu'en 1869, le confirma dans son désenchantement : en effet, le plat-pays, soumis à une fiscalité de plus en plus oppressive et dévorante refusa de payer les impôts dont celui de la **medjba** (axe personnelle) doublée arbitrairement. Pire, les Réformes de 1857 et 1861 furent perçues par le plat-pays comme

un moyen supplémentaire de contrôle, voire de coercition. Le divorce entre le Beylik (le Bey, la classe dirigeante "mamelouk" et leurs alliés : savants, notables et commerçants des villes) et le plat-pays fut total et irrémédiable : c'est justement ce divorce que Khéreddine chercha à analyser et dont la solution résiderait à ses yeux, dans la réforme du système politique, c'est-à-dire de l'Etat, détenteur de l'autorité et du pouvoir et gestionnaire du Beylik.

L'économie de son ouvrage (une introduction longue de 91 pages et le premier livre (350 pages) consacré à la description de vingt pays européens) reflète bien les intentions de l'auteur : il s'agit d'une «*Défense et illustration de l'occidentalisme*», l'occident étant à la fois une référence et un sujet de méditation, dans une Régence où l'ouverture sur la mer est une «*donnée majeure*» de l'histoire tunisienne, à l'époque moderne.

Réformes nécessaires aux Etats musulmans

Contrairement à ses deux prédécesseurs, l'Egyptien Tahtawi et le Syro-libanais Sidiyaq, Khéreddine fait précéder sa description des vingt pays européens dont il parle, d'une introduction substantielle, dans laquelle il expose ses idées réformistes : il prend soin de la faire traduire et publier en français d'abord (2), quelques mois après la parution de l'édition arabe intégrale de *Aqwam el-Masâlik*, en 1868, en anglais ensuite (3) et en turc (4) enfin avec la ferme intention de la publier en persan (5).

Réfléchissant sur l'état de régression et d'arriération où se trouvaient les pays de l'Empire ottoman et sur le progrès des Etats européens, Khéreddine pose la problématique centrale de l'emprunt à l'Occident - infidèle et dominateur - dans le cadre de la loi (sharia) islamique pérenne et toujours viable.

Pour étayer son argumentation, il mit à contribution tout l'arsenal des justifications de l'emprunt, puisées dans la tradition islamique. Le Prophète n'avait-il pas dit : «*La sagesse est l'objet de la recherche du Croyant qui la prend là où il la trouve?*»

En vue de parer aux objections des conservateurs (dirigeants et clercs), il ne cessa de rappeler que :

- l'essor de la civilisation européenne n'est pas dû au christianisme puisque, argument majeur à ses yeux, l'Etat du Pape, qu'il inclut dans les vingt pays décrits, est le plus arriéré, parce que le plus despotique.
- cet essor n'est pas dû, non plus, à la fertilité des sols en Europe, contrairement à la thèse d'Ibn Khaldûn, dont Khéreddine fut un lecteur attentif et critique et auquel il se réfère souvent.

La prospérité des Etats européens est due, ne cessait-il de répéter dans son ouvrage, à leurs lois fondamentales, fondées sur la justice, l'égalité et la liberté. Or, ces valeurs cardinales, fruit d'un long cheminement de nationalisme occidental, sont précisément les fondements de l'Islam et sont à la base de la puissance et de la prospérité de Grand Califat islamique (thèse khaldounienne). C'est lorsque le pouvoir s'était éloigné des principes du Califat religieux que les Otto-

mans ont jugé bon d'en tempérer la subordination à la force par l'effet régulateur des lois rationnelles et politiques, les **Tanzimat** (1839).

Ainsi donc, pour les Etats arabo-musulmans épris de changement, la voie du progrès passe inéluctablement par l'Islam rénové et l'Emprunt - raisonné et lucide - aux acquis de l'Europe civilisée et non impérialiste et conquérante.

De même que la loi religieuse n'est pas incompatible avec les lois rationnelles faites par les hommes, de même le concours des politiques et des hommes de religion, traditionnels alliés du pouvoir traditionnel (ahl al hall wal-'aqd) est requis pour conduire le changement, le but final étant la bonne organisation du pouvoir (husn al-imâra), condition nécessaire de tout progrès.

En guise de transition à la deuxième partie de son ouvrage, Khéreddine complète cette introduction par un «*aperçu de la civilisation européenne*» où il magnifie la Renaissance et le «*Siècle des Lumières*» et d'un «*résumé*» sur les découvertes et les inventions européennes, dans lequel il glorifie l'enseignement, les bibliothèques et le libéralisme politico-économique de l'occident.

Le Constitutionnalisme et les Droits de l'homme en Europe

La description des vingt pays européens qui occupe la plus grande partie de l'ouvrage est donc l'illustration des observations et des idées énoncées dans l'introduction.

S'inspirant du plan communément adopté par les auteurs français de relations de voyage en Tunisie (6), Khéreddine ne se départit point du plan très sommaire qu'il choisit :

- histoire de l'Etat
 - liste des souverains
 - organisation politique, administrative et judiciaire
 - puissance financière et militaire (terrestre et navale)
- Ses sources sont à la fois arabes (Ibn Khaldoun notamment pour étayer certaines thèses) et européennes :
- Le Dictionnaire politique français
 - L'Annuaire parisien
 - L'histoire des Arabes de Sédillot, historien et secrétaire général du Collège de France
 - L'histoire du Consulat et de l'Empire de Thiers
 - L'histoire du Moyen Age depuis la chute de l'Empire d'Occident jusqu'au milieu du XV^e siècle de Victor Duruy
 - Histoire de Brougham (pour l'Angleterre)
 - Histoire de Franqueville (id)
- sans parler des philosophes et historiens du siècle des Lumières qu'il cite abondamment.

C'est sous l'angle de la critique indirecte du pouvoir personnel et de l'apologie du constitutionnalisme et du libéralisme que Khéreddine se place pour classer les vingt pays décrits et inventorie leurs acquis démocratiques.

Il divise ceux-ci en «*Grands Etats*» et «*Petits Etats*». Les grands sont au nombre de huit : 1 - Empire Ottoman, 2 - France, 3 - Grande Bretagne, 4 - Autriche, 5 - Russie, 6 - Prusse, 7 - Confédération Germanique, 8 - Italie. Les petits

sont au nombre de 12 (dans l'ordre de **Aqwam al Masâlik** : 9 - Espagne, 10 - Suède-Norvège, 11 - Hollande, 12 - Danemark, 13 - Bavière, 14 - Belgique, 15 - Portugal, 16 - Suisse, 17 - «*Royaume du Pape*», 18 - Wurtemberg, 19 - Grand Duché de Baden, 20 - Grèce). Le critère étant l'enracinement dans les traditions constitutionnelles, libérales et démocratiques, deux états européens sont exclus du concert des états constitutionnels : la Russie tsariste et l'Etat du Pape.

L'Empire Ottoman, parce qu'il avait introduit depuis 1839, les **Tanzimat** et parce qu'il est à moitié européen, géographiquement, est classé le premier parmi les Etats européens décrits.

Vient en seconde position la France, dont Khéreddine rencontra Napoléon III à plusieurs reprises, au sujet du procès contre le ministre tunisien prévaricateur, s'étant naturalisé français, et au sujet des tribunaux consulaires; c'est le pays de la Révolution française, des Droits de l'homme et des philosophes du Siècle des Lumières : Khéreddine est le premier auteur arabe, contrairement à Tahtawi, à avoir longuement parié de la Révolution française, à avoir reproduit le texte de la Déclaration des Droits de l'homme et fait l'éloge des institutions constitutionnelles et démocratiques françaises.

La Grande Bretagne, qu'il classe en troisième position, mérite, néanmoins, de sa part une grande attention, car de tous les pays européens, c'est le plus ancien en matière de tradition constitutionnaliste (La Grande Charte octroyée en 1215).

L'Autriche et la Prusse dont Khéreddine rencontre les Empereurs méritent une mention spéciale : car outre leurs traditions constitutionnalistes, ces deux états ont présidé la confédération des Etats germaniques, modèle de fédéralisme dont fut fasciné Khéreddine et qu'il aurait souhaité voir s'instaurer dans l'Empire ottoman.

Si c'est dans la même optique qu'il décrit les autres Etats visités, il est juste de reconnaître que les Droits de l'homme respectés dans la plupart des pays évoqués sont célébrés avec force détails et lyrisme : que de digressions dithyrambiques au sujet de :

- l'abolition de la peine capitale en Prusse et en Russie tsariste (où elle est commuée en travaux forcés)
- l'absence de révocation arbitraire des ministres et des grands commis de l'Etat, mais l'obligation de les passer en jugement.
- l'absence totale d'exécutions sommaires de dirigeants et de ministres
- la généralisation et la gratuité de l'enseignement
- la responsabilité ministérielle devant le Parlement
- le respect des libertés publiques
- l'équité des tribunaux et des instances judiciaires
- la transparence fiscale et budgétaire etc...

Ainsi donc, **Aqwam al-Masâlik** est plus qu'un témoignage sur l'Europe, c'est une prise de conscience très aiguë d'une donnée majeure de l'histoire tunisienne, l'ouverture sur la mer, domaine du capitalisme marchand européen et des techniques avancées.

Fortement conscient des enjeux, Khéreddine a cherché à réformer l'Etat - trait d'union entre un monde méditerranéen en pleine évolution et une société traditionnelle bloquée, du fait du divorce entre l'Etat absolutiste (et ses alliés) et le plat-pays tenu à l'écart du profit engendré par les relations maritimes (7).

Certains ont reproché à Khéreddine son élitisme, d'autres ses mutismes sur un certain nombre de questions capitales. Nous retenons, pour notre part, son occidentalisme, voie royale pour appréhender le partenaire-Méditerranée oblige - du combat pour le progrès.

Moncef CHENOUFI
Professeur. Université de Tunis I

- (1) «*Nous n'avons pas toujours réussi à créer de véritables occidentalisés, c'est-à-dire des spécialistes menant consciemment leurs recherches dans le cadre d'un vaste programme systématique et rationnel, ayant pour but une meilleure connaissance, de l'intérieur, des civilisations et des cultures occidentales, dans leurs multiples facettes et manifestations, sans négliger leurs soubassements chrétiens ou leur gestation antique et médiévale*». Mohamed Talbi, préface à la thèse de Raoudha Gmara. - **Les Arts de la laine à Vérone aux XIVème et XVème siècles**. Publications de l'Université de Tunis, 1987, p. 2.
 - (2) **Réformes nécessaires aux Etats musulmans. Essai formant la première partie de l'ouvrage politique et statistique intitulé «La plus sûre direction que connaît l'état des nations»**. - Paris, Dupont, 1868, in 4°, 79 p. Cette introduction a fait l'objet d'une réédition annotée par Mme Magali Morsy : **Essais sur les réformes nécessaires aux Etats musulmans**, Paris, Edisud, 1987.
 - (3) **Necessary reforms of the musulman states. Essay which form the first part of the political and statistical work entitled : the surest way to know the state of nations** by General Khereddine. Athènes, 1874.
 - (4) Istanbul, 1878.
 - (5) Cette édition ne vit jamais le jour.
 - (6) Denise Brahim : **La littérature de voyage au Maghreb : historiographie et étude méthodologique** in **Le Monde arabe au regard des sciences sociales**, C.D.T.M., 1989, pp. 85-106.
 - (7) Sadok Boubaker. - **La Régence de Tunis au XVIIè siècle. Les relations commerciales avec les ports de l'Europe méditerranéenne, Marseille et Livourne**. Université de Toulouse le Mirail, 1978. (passim)
- Mohamed Hédi Chérif. - **Pouvoir et société dans la Tunisie de H.B. Ali (1705-1740)**. T. I et II. Tunis, 1986 (passim).

